

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 4/2026

le 6 mai 2026

Préavis N° 12/2025 – Demande d'un crédit de Fr. 96'500.- pour le renouvellement du parc d'horodateurs – Décompte final

10.03.02-2603-Comm04-Achat-Horodateurs-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil selon le préavis municipal N° 12/2025

Renouvellement des horodateurs	Fr.	<u>96'500.00</u>
Total des crédits accordés	Fr.	96'500.00
Renouvellement des horodateurs	Fr.	<u>84'692.58</u>
Total des montants dépensés	Fr.	84'692.58
<hr/>		
Solde non dépensé	Fr.	11'807.42

Le renouvellement des horodateurs a été effectué conformément au préavis municipal N° 12/2025. Le solde non-dépensé s'explique par l'absence d'imprévus et par une adjudication particulièrement avantageuse sur la réalisation des socles nécessaires à la mise en place des nouveaux appareils.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :


Sandra Pasquier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 30 mars 2026

